

Sécurité de la vieillesse

comme le font d'ailleurs depuis plusieurs années d'autres députés. Il importe que la population canadienne connaisse l'attitude des députés sur cette question. J'aimerais, par cet amendement, permettre également aux partis de l'opposition de faire connaître leur attitude à la population canadienne.

La position du gouvernement actuel, nous la connaissons. On se contentera peut-être de dire que ce bill renferme suffisamment de dispositions intéressantes, compte tenu des crédits nécessaires. Les augmentations proposées sont valables, mais insuffisantes, et ce pour les raisons que j'ai données tantôt.

Quelle est la position du parti conservateur progressiste? Je pense que mon amendement lui permettra de s'exprimer bien librement sur la possibilité d'améliorer grandement ce projet de loi. Je sais pertinemment que certains députés conservateurs progressistes sont favorables à la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans. D'ailleurs, je vois le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), qui a déjà fait connaître son opinion, et je tiens à lui dire, pendant qu'il est ici, que j'étais très heureux de l'entendre, durant la campagne électorale, préconiser la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans. Quant à moi, je promettais à mes électeurs que j'allais appuyer le député de Saint-Hyacinthe en temps et lieu et je le ferai avec grand plaisir en n'importe quelle occasion.

J'espère bien que l'amendement que je proposerai sera mis aux voix, ce qui permettra de connaître l'attitude du Nouveau parti démocratique. Nous savons tout le respect qu'il a toujours manifesté envers les personnes âgées, et nous connaissons les principes qu'il a toujours défendus en cette enceinte. Or, je crois fournir aux néo-démocrates aujourd'hui une excellente occasion d'appuyer leurs principes et d'honorer leurs engagements. S'ils s'avisent aujourd'hui de ne point le faire, j'en serais fort étonné, bien que, depuis le début de la session, ils ont fait volte-face à l'égard de certains principes, et sur ce point, je laisse à la population le soin de juger de leur sincérité, eux qui énuméraient si vaillamment, il n'y a pas si longtemps, tous les services que nous devons rendre à cette catégorie de personnes.

Quant aux créditistes, je ne parlerai pas longuement sur leur position, car je crois qu'ils l'ont fait connaître d'une façon très brillante hier. Au fait, ils sont de toute évidence en faveur de cette politique relative à la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans.

• (1510)

Je terminerai en répétant certaines paroles que mes amis les libéraux connaissent bien: Ensemble, nous pouvons faire quelque chose pour la société. Allons-nous rater une telle occasion? J'espère que non. Personnellement, j'ai la conviction que la demande que je fais au ministre, en faveur du versement de la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans, répond parfaitement à un objectif qu'ont à cœur non seulement les libéraux, mais tous les Canadiens, savoir la société juste. Donc, si nous visons véritablement à réaliser cette société juste, je pense que nous avons l'occasion, aujourd'hui, de parfaire, d'améliorer le bill à l'étude.

Avant de présenter mon amendement, au cas où ce serait nécessaire, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire tout de suite appel aux spécialistes de la procédure des partis de l'opposition pour qu'il soit mis aux voix. Mais, surtout, qu'on ne vienne pas me dire que ce serait retarder l'application de ce bill. On sait fort bien que le ministre pourra toujours mettre ce bill en vigueur à compter du 1^{er} avril.

[M. La Salle.]

L'argument présenté, hier soir, par certains députés à l'effet qu'en retardant l'adoption du bill on privera les personnes âgées d'une augmentation est absurde. Nous savons parfaitement bien que nous pouvons étudier le bill, de nouveau; nous savons parfaitement bien que nous devons l'étudier de nouveau et que le versement de la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans aurait des conséquences extraordinaires dans notre société, car il contribuerait justement à la restauration d'un climat social favorable. Tout le monde sait cela; la majorité des députés en sont convaincus. Encore faut-il parler d'un milliard de dollars.

Je l'ai dit hier soir, et je le répète pour la gouverne de ceux qui étaient absents: le milliard nécessaire au versement de la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans serait compensé par les milliers d'ouvertures qu'auraient les jeunes chômeurs que nous sommes en train de «pourrir» par l'application de mesures sociales toujours plus nombreuses.

Remettons les choses à leur place, donnons des vacances à ceux qui en méritent et donnons du travail à ceux qui sont à l'âge de travailler, afin de bâtir un Canada beaucoup plus prospère.

Encore une fois, je pense que cette solution est bien meilleure que toutes les inventions que le gouvernement a pu appliquer depuis cinq ans. Nous savons parfaitement bien que des injections économiques ont été appliquées en grand nombre, que des efforts ont été faits. Tous ces efforts se sont soldés par des faillites en ce qui a trait au chômage et à l'inflation. Nous proposons aujourd'hui—et je dis «nous» parce que je sais que j'aurai un comotionnaire et de l'appui—un amendement pour que nous en arrivions à une solution qui pourrait réduire en grande partie le chômage, qui est la plaie de notre pays. Cette solution qui pourrait faire le bonheur de milliers de Canadiens à qui nous avons à répondre.

Je propose, appuyé par l'honorable député de Champlain (M. Matte):

Que le projet de loi C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, ne soit pas lu une troisième fois maintenant, mais soit renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales pour permettre au ministre responsable de comparaître de nouveau devant ledit comité afin de modifier le projet de loi de façon à ce qu'il réponde mieux aux besoins de la population canadienne.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je pourrais peut-être faire quelques commentaires avant de lire la motion qui est proposée par l'honorable député.

Évidemment, la présidence n'a pas à définir, je pense bien, l'action qui pourrait être prise par le comité, mais elle éprouve quand même de la difficulté à trouver quelle action pourrait prendre le comité, compte tenu de la recommandation qui accompagne la motion et, aussi, des propositions bien précises qui sont incluses dans le bill.

Tout de même, quant à la forme de l'amendement, la présidence peut assez difficilement le refuser, même s'il peut sembler être sur le plan de la procédure, une nullité, sachant d'avance qu'il doit être difficile, même si la Chambre décidait d'acquiescer à la motion de l'honorable député, malgré la présence du ministre au comité, de permettre au comité de modifier le bill dans un sens ou dans un autre, à moins que ce ne soit pour réduire le montant des pensions.

De toute façon, je me propose d'accepter l'amendement dans sa forme actuelle, et je vais le proposer à la Chambre.